



Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours

Vu L'article 3 de l'arrêté du 21 juillet 1970 relatif à l'organisation de la vie collective en résidence universitaire.

Vu la commission électorale du 12 novembre 2019 des élections des représentants étudiants au conseil de résidence, proclamant les résultats.

Décide :

Article 1 :

Les étudiants élus au conseil de résidence du **collège St Symphorien à Tours** auprès de la direction des résidences, au titre de l'année universitaire 2019/2020, sont :

Titulaires :

- VAILLANT Ulysse
- NKONJI Claudia

Article 2 :

Les membres du conseil de résidence auprès de la direction de la résidence, au titre de la représentation administrative, les fonctionnaires et agents sont :

Titulaires :

- DEHEZ Annette
- SAINTIGNAN Agathe

Suppléants :

- CERELIS Fabienne
- BONVARLET Michel

Articles 3 :

Les pouvoirs du présent conseil expireront à l'installation d'un nouveau conseil.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2019

Alain CORDINA

